

de l'indien idolâtre et au raffermissement, dans la foi, des fidèles de Jésus-Christ. Etant à l'époque où les triomphes de l'impiété se multiplient et où les flots montants des doctrines subversives menacent de miner à leur base les institutions chrétiennes, nous remercions la Providence d'avoir mis notre berceau dans un pays honoré de la civilisation de la croix et de nous avoir procuré des maîtres qui puissent orienter notre adolescence vers le pôle immuable des principes évangéliques.

Conscients de ces inestimables bienfaits que la bonté divine nous a si largement répartis, nous sentons l'immensité du malheur qui tomberait sur nous s'il nous fallait être un jour soustraits à leur influence salutaire. Nous comprenons aussi combien Votre grande âme a dû souffrir lorsqu'une loi néfaste et tyrannique força les catholiques de Votre diocèse d'exposer leurs enfants à l'atmosphère délétère de l'indifférence sinon de l'impiété.

Vos luttes, en ces circonstances, pour "nos écoles," c'est-à-dire, pour la liberté méconnue, demeureront pour la postérité comme un monument indestructible de Votre zèle vraiment apostolique.

Monseigneur, suivant l'esprit de la Sainte Eglise, nous avons adressé de ferventes prières au ciel afin qu'il bénisse le prêtre (1) que pour l'éternité il vient d'attacher à son service, et puisque la Providence le destine à Votre immense province, nous avons aussi prié qu'Elle l'inspire de la même ardeur sainte, de la même intrépidité d'apôtre qui anime l'illustre successeur du grand et vénéré Mgr Taché.

Monseigneur, daignez recevoir l'hommage de notre respect filial ; accueillez nos souhaits de bonheur et de félicité, faible écho de notre affectueuse gratitude.

---

(1) Le R. M. Charles Poirier, ordonné le 9 novembre dans l'église paroissiale de Sorel.